

Varia

- Ch. Depasse : *L'annuaire des bibliothèques* (belges). Administration, bibliotechnie, bibliographie; Edit. Labor, Bruxelles, et Fischbacher, Paris. 25 »
- Paul Lesourd : *L'année missionnaire 1931*, avec la collaboration de nombreux ecclésiastiques. Préface de S. E. le cardinal Verdier. Nombreuses illust.; Desclée de Brouwer. 7 »
- Le procès du parti industriel de Moscou*, compte rendu abrégé. Préface de Pierre Dominique; Bureau d'éditions. 12 »
- *** *Spaniels et Retrievers*. Les diverses variétés de spaniels de chasse. Les diverses variétés de retrievers. Historique. Description. Utilisation. Standards officiels. Avec des illust.; L'Éleveur. 25 »

MERCURE.

ÉCHOS

Mort de Madame Verhaeren. — Prix littéraires. — La commémoration de Paul Verlaine au Luxembourg. — Controversé sur le rythme. — L'invention du Phonographe. — 17, rue Clauzel. — 19, rue Clauzel. — Le « Chat Noir ». — A propos de Flaubert et de Maupassant. — A propos de Paris-Bagdad-Paris en dix jours. — Les Amis de la Prononciation française du latin. — Erreurs académiques. — Un club original. — Banditisme ou guerre civile aux Etats-Unis? — Le Sottisier universel. — Publications du « Mercure de France ».

Mort de Madame Verhaeren. — Une grande âme s'est repliée. Madame Emile Verhaeren n'est plus. Elle fut la compagne accomplie, dévouée, intelligente; en tout digne de lui, son égale, son reflet, sa conscience reflétée. Non seulement parce que, depuis la mort du poète, elle a été la gardienne attentive de son œuvre et de sa gloire, mais parce que par les qualités de l'esprit, la générosité d'inspiration et de sentiment, la compréhension ardente de toutes les choses de la vie et de la pensée, elle a été la continuatrice fidèle et discrète de celui, sa raison d'être, à qui elle ne s'étonnait même plus d'avoir tant survécu.

Le respect unanime des amis, des admirateurs d'Emile Verhaeren, mieux, leur pieuse affection l'entourait, esprit lucide, énergique, toute bonté, toute grâce, corps douloureux et infirme depuis bien des années, d'un culte profond, sincère. Il semblait qu'elle se fût formée pour lui; les familiers des débuts de leur union comme ceux des années récentes n'avaient jamais perçu d'elle qu'elle pût être différente de lui, et depuis que le tragique destin l'avait ravi, partout où elle était, lui aussi était présent.

Et cependant quelle personnalité décisive en sa douceur, jamais indifférente à rien, ni hésitante; un élan l'emportait, et toujours clairvoyant, et en tout judicieux; d'une indulgence incomparable à ceux qu'elle chérissait. Vivre en son intimité, y passer une heure, c'était se grandir, s'approcher toujours d'elle comme de lui.

L'œuvre achevée, propagée par les soins diligents auxquels elle s'était consacrée; le don du cabinet de travail de Verhaeren à la

Bibliothèque Royale de Bruxelles, la continuité de son souvenir assurée où il a vécu, travaillé, où il est mort, où sa tombe comme un symbole de gloire et de deuil domine les eaux du sombre Escaut, qu'il aima et qu'il a chanté, et cette retraite chère du Caillou-qui-bique, réédifiée après que la guerre l'eut détruite... Madame Verhaeren avait quitté pour habiter Bruxelles l'appartement où tous deux avaient vécu à Saint-Cloud. Depuis plusieurs années, elle n'était pas revenue en France, elle s'y promettait sans cesse, nous l'attendions dans le courant de ce mois de juin...

Elle repose, aux côtés de son mari, en Flandre, à Saint-Amand.

— A. F.

§

Prix littéraires. — Le prix Claire Virenque pour 1930 a été attribué à Mlle Mathilde Laforgue pour l'ensemble de son œuvre et le Prix des Vignes de France à M. Alban Aribaud, pour son livre *Le Dieu de pourpre et d'or*.

Le Prix Littéraire du Lycéum de France (5.000 francs), fondé par Mme de Cobo et réservé aux auteurs femmes de nationalité française pour une œuvre s'adressant à l'enfance et à l'adolescence, a été décerné pour la première fois le 23 mai. La lauréate est Mme Jeanne Roche-Mazon, pour son volume *Contes du per luisant*.

Le prix annuel du roman du Cercle littéraire français (5.000 fr.), réservé à un jeune auteur de tradition française encore inédit, a été décerné à M. Romain Roussel pour le manuscrit d'un ouvrage intitulé *Les Chemins des Cercles*. Un manuscrit de M. Georges Belloni, *La Porte d'Ivoire*, a reçu ensuite une bourse de 1.000 fr.

§

La commémoration de Paul Verlaine au Luxembourg. — Elle est annoncée pour le dimanche 28 juin, et c'est au Café Soufflet qu'aura lieu, sous la présidence de M. Charles Le Goffic, le déjeuner traditionnel.

§

Controverse sur le rythme.

Ce 16 mai 1931.

Mon cher ami,

M. Pius Servien abuse. Je ne l'imiterai pas. Je lui ai suffisamment fourni l'occasion de s'étaler. Il est temps, je pense, pour vos lecteurs, d'arrêter les frais. Dans sa dernière réponse (*Mercury* du 15 mai), il n'est pas une de ses affirmations dont on ne démontrerait aisément la gratuité : accent d'intensité ou non chez les anciens Grecs, accent tonique dans la théorie générale du rythme, « sensa-

tion » du rythme distincte de ses composants plus ou moins conscients, « loi simple » issue d'une série de « nombres entiers » représentatifs d'un rythme, « rythmes toniques » insoupçonnés en prose, vers « en fonction » d'une prose originelle, etc. Autant de propositions vaines et arbitraires ou autant de questions qui ont été maintes fois abordées et que la phonétique expérimentale a pour une grande part résolue.

Quant à la phonétique expérimentale, elle n'a pas besoin que je la défende. Elle aura toujours contre elle les livresques qui ne veulent pas sortir le langage vivant de l'écriture et les comptables de chiffres en l'air. Mais les livres du maître sont là. Seulement il n'est pas donné à tout le monde de les comprendre et il y faut une longue et soumise préparation.

Croyez-moi, etc...

ROBERT DE SOUZA.

§

L'inventeur du phonographe:

Paris, 16 19 mai 1931.

Mon cher directeur et ami,

M. Marcel Boll, de son propre avis expert (ou compétence) — puisque experts (ou compétences) il y a — s'abrite modestement derrière l'opinion d'une autre compétence pour signifier au *profane* que « Charles Cros n'est pas le véritable inventeur, c'est-à-dire avant tout le réalisateur de la machine parlante ». Ce n'est là qu'une opinion, — l'opinion, entre cent, d'un professeur (du moins, je le suppose) entre cent autres — et c'est une opinion que je me refuse absolument à considérer comme article de foi, si galonné ou diplômé que puisse être le répondant de M. Boll. Car il s'agit ici d'une question de fait et de dates, une fois pour toutes élucidée et qui n'a jamais été contestée par personne : le phonographe décrit et nommé plusieurs mois avant la première communication d'Edison. Le pli cacheté de Charles Cros est du 30 avril 1877; l'article de la *Semaine du Clergé* (où le mot *phonographé* apparaît pour la première fois) est du 10 octobre 1877; le pli cacheté de Charles Cros est lu à l'Académie des Sciences le 3 décembre 1877 et publié dans les comptes rendus de l'illustre compagnie. Le premier brevet d'Edison est du 19 décembre 1877. Quant à la description de l'appareil, par Edison, elle ne figure que dans un certificat d'addition au brevet d'Edison, daté du 15 janvier 1878.

Ce n'est pas tout. J'ai demandé à M. Marcel Boll sur quoi il basait son affirmation que Graham Bell — plutôt qu'Edison — était, à son avis, l'inventeur de la machine parlante. Sur ce point, silence

complet. Tant que le compétent M. Boll ne m'aura pas donné à ce sujet d'explication plausible, je persisterai à croire que cet expert a tout simplement confondu phonographe et téléphone, ce qui, somme toute, est à la portée du premier profane venu.

Croyez-moi, etc...

GUY-CHARLES CROS.

§

17, rue Clauzel.

Paris, 1er juin 1931.

Cher monsieur Vallette,

On corrige généralement pour rectifier une erreur. M. Léon Deffoux, lui, se propose de corriger pour en créer une. Cela confèrera incontestablement une nouveauté à son ouvrage.

M. Deffoux s'obstine à croire que Maupassant eut, rue Clauzel, deux domiciles, un domicile légal, au n° 17, un autre... sentimental au n° 19. M. Deffoux n'a pas réfléchi : 1° que, quand un homme tient à cacher une liaison, il ne va pas louer une garçonnière dans l'immeuble voisin de celui où il loge. Il la prend dans un autre quartier; 2° qu'en 1880, la rue Clauzel n'étant pas précisément une rue bourgeoise, Maupassant, qui était garçon et demeurait dans une maison exclusivement habitée par des filles — il en était de même du 19 — n'avait nul besoin d'une garçonnière. Il pouvait, sans se gêner, recevoir ses maîtresses chez lui.

Au surplus, le 29 mars 1931, la Ville de Paris ne s'est pas proposé d'honorer, par l'apposition d'une plaque commémorative, la maison où Guy de Maupassant *aurait eu* sa garçonnière, mais celle où il demeura de 1878 à 1880 et « où il composa son chef-d'œuvre *Boule-de-Suif* ». Cette maison porte le n° 17 et non le n° 19.

Aux preuves déjà fournies à cet égard, j'ajouterai celle-ci :

Le télégramme expédié de Rouen par Lapierre à Maupassant pour lui annoncer la mort de Flaubert porte comme adresse : MONTPASSANT (sic), 17, R. CLAUZEL. PARIS.

M. de Castellane et MM. les membres des Commissions compétentes du Conseil Municipal trouveront ce document, reproduit en *fac-similé* dans le *Manuscrit autographe*, de M. Jean Royère (N° 16, juillet-août 1928, p. 57).

Veuillez agréer, etc...

AURIANT.

§

19, rue Clauzel. — On nous écrit :

Ce 29 mai 1931.

Corollaire, à propos des 17-19 de la rue Clauzel :

En 1879, j'habitais en face au 16. Tout ce que dit *Mercur* de

France est exact. Cependant, au 19, il y avait quelque chose, que mes yeux de 24 ans connurent bien, mais que les yeux de Maupassant connurent... beaucoup mieux :

Une jolie blonde!

ALFRED QUIDANT,
Compositeur de musique.

§

Le « Chat Noir ».

Il manquait un journal au *Chat Noir*, écrit M. Auriant (1). Harry Alis se chargea de l'en doter. Le 1^{er} octobre 1882, *Panurge* faisait son apparition, ayant pour directeur Alis et pour rédacteur en chef Félicien Champ-saur.

Sans doute,... mais un journal manquait si peu au *Chat Noir* que, depuis le 14 janvier 1882, paraissait le *Chat Noir*, « journal des intérêts de Montmartre », sous-titre qui disparut à partir du n° 8 (4 mars 1882).

Le premier numéro portait en manchettes les noms d'Emile Goudeau et de Rodolphe Salis, comme rédacteur en chef et comme directeur. Avaient collaboré à ce numéro, illustré d'un supplément et d'une grande page de Salis qui n'avait pas encore oublié son métier de peintre, Henri Pille par sa vignette de titre qui n'a jamais changé, à une exception près, Goudeau avec un fragment de son poème des *Polonais* et ses *Voyages de découvertes* signés A'Kempis, Clément Privé, sous le pseudonyme de Jacques Lehardy, et Eugène Torquet, avec une *Ballade de joyeuse Bohème*, dédiée au peintre Paul Signac. — P. DY.

§

A propos de Flaubert et de Maupassant (2). — La ligne de points qui figure dans la lettre de Flaubert à Maupassant du 19 février 1880, reproduite dans le *Gaulois* du 21, puis dans toutes les éditions de la *Correspondance*, n'a point trait, que je sache, à Raoul Duval, ou ce serait une répétition bien inutile, ce qui n'était guère dans les habitudes de Flaubert.

La phrase citée par le *Journal de Rouen* du 3 mars 1895 est en effet empruntée mot pour mot à une autre lettre de Flaubert, également adressée à Maupassant et antérieure d'un ou deux jours :

Enfin, si les choses tournent mal, si tu es condamné à Etampes, tu en rappelleras à Paris, et alors il faudra prendre un grand avocat et faire un bousin infernal. Raoul Duval, dans ce cas-là, serait bon; mais nous

(1) *Mercur de France*, 1^{er} mai 1931.

(2) Cf. *Mercur de France*, 1^{er} mai 1931, p. 609.

n'en sommes pas encore là. Avec un peu d'adresse on peut tout arrêter.

La lettre pour le *Gaulois* est difficile à cause de ce qu'il ne faut pas dire. Je vais tâcher de la faire le plus dogmatique possible. Sur ce, je commence mes billets pour tes protecteurs dont il faut user, après quoi je me mettrai à l'œuvre. (Tu l'auras, j'espère, demain soir) (1).

Une lettre précédente indiquait ces protecteurs, qui sont bien ceux indiqués par le *Journal de Rouen* :

1° Va chez Commanville pour qu'il prie M. Simonot de parler de toi à Grévy ou au frère de Mme Pelouze, Wilson. M. S... voudra-t-il faire la démarche? C'est douteux; enfin, essayons.

2° Voici une lettre pour Cordier, sénateur. Cordier est très puissant, car il dispose d'un groupe au Sénat.

3° Une autre pour le poète Laurent Pichat, sénateur, et qui a été poursuivi pour avoir publié la *Bovary*.

4° Mais avant tout, n... de D...! va chez d'Osmoy. Pour ces affaires-là c'est un brave! Et potisse-le fermé sans aucun ménagement.

5° Et va chez Bardoux aussi. Du reste, je vais lui écrire quelque chose de corsé.

6° Sous prétexte de reprendre tes vers, va chez Mme Adam et conte-lui ton histoire. Je la crois bonne femme au fond, et que Pouchet y aille un peu avant toi.

7° Vacquerie m'a toujours dit que le *Rappel* était à mon service. Je vais le mettre à l'épreuve. Mais encore une fois je ne crois pas qu'il faille maintenant irriter MM. les juges.

8° Va trouver Popelin, homme de jugement, et qu'il demande de ma part à Demaze ce qu'il faudrait faire. Demaze est un conseiller à la Cour très malin et qui peut te donner de bons conseils (2).

Tous ces « protecteurs » de Maupassant sont suffisamment connus pour qu'il soit inutile d'alourdir cet écho par des notes les concernant. En ce qui touche Mme Pelouze et les séjours de Flaubert à Chenonceaux, il suffira de rappeler la brochure de Charles Richard: *Chenonceaux et Gustave Flaubert* (Tours, Deslis frères, 1887, in-12 de 63 pp.), et l'article, depuis recueilli dans les *Promenades littéraires*, que René Martineau y a consacré ici-même (*Mercure de France*, 1^{er} mars 1911, pp. 95-102).

PIERRE BUFAY.

§

A propos de Paris-Bagdad-Paris en dix jours.

Athènes, le 21 mai 1931.

Monsieur le directeur,

Les « moyens de transport » se modifient; les relations des voyageurs n'en deviennent pas plus exactes.

Je lis dans « Paris-Bagdad-Paris en dix jours » (*Mercure de France*, 15 mai 1931), p. 30 :

(1) *Correspondance*, édition Conard, p. 410.

(2) *Correspondance*, édition Conard, pp. 415-416.

Délos... est nettement visible, quoique toute petite, Délos, où Latone enfança Apollon, sous un palmier, près du lac sacré que nous repérons facilement, semblable à un petit miroir tout rond près du rivage.

Le miroir devait être bien terne : le lac sacré, devenu un foyer d'infection, a été entièrement comblé par les soins du gouvernement hellénique entre les années 1925-1927.

Veillez agréer, etc...

P. ROUSSEL,

Directeur de l'Ecole Française d'Athènes.

§

Les Amis de la Prononciation française du Latin. — L'Armée et la Marine qui ont toujours eu le culte des lettres et le respect de nos traditions, ont donné beaucoup d'adhérents aux *Amis de la Prononciation française du Latin*. Nous citerons :

Le général de Boissieu, le général de Vaulgrénant, le général Prax, le général Valdant, l'intendant général Grandclément, les colonels de Courcy, Dodun des Perrières et Larzillière, le capitaine de vaisseau Lagier, l'ingénieur hydrographe en chef Florian La Porte, les lieutenants-colonels Bohjean, Carnot, Pichat, Paul Renard, Rousset, de Thomasson, Gerin.

La diplomatie est représentée par MM. Édouard Clavery, Henry Jullemier, comte Henri de Manneville, Georges Saint-René Tailandier, A. Barthélemy.

Autre lettre d'un curé :

Pourquoi je prononce toujours le latin en « om » ? Parce que je suis né en Touraine et que j'estime trop le beau langage pour le prostituer.

J'aime beaucoup les Auvergnats et j'apprécie leurs qualités d'ordre et d'endurance, qui en font les premiers des Français. Mais je me garde bien de prononcer comme eux. Si je « scie » du bois, en français, à l'heure du travail manuel, je ne vois pas la nécessité, à l'heure de la prière, de me mettre en latin « ante factum Doiiiiiii ».

J'aime aussi beaucoup les Italiens, et ce n'est pas moi qui chercherai à rabaisser, même au comparatif, les qualités qu'ils possèdent au superlatif. Mais je ne suis pas jaloux de leur langue et la leur laisse volontiers, comme je laisse aux Anglais la prononciation anglaise et aux Allemands l'allemande. J'ai une fois assisté à une grand-messe chantée par un Anglais. Quel Évangile ! Quelle Préface ! Mon Dieu, préservez-moi de jamais prononcer de la sorte !

Un prêtre de mes amis, qui connaît l'allemand pour l'avoir appris dans ses quatre années de captivité et qui le parle très bien, me récitait, il y a quelques jours, le *Salve Regina* avec l'accent ténionique. C'est encore autre chose, et c'est à cent lieues de la cuisine linguistique que servent à leurs fidèles les malheureux curés qui, sans conviction (ils disent leur bréviaire en « om »), se sont crus obligés d'aller au-devant du désir de quelques évêques.

Je ne prends pas au sérieux les prétextes de ceux qui pensent unifier la prononciation du latin. Que ne cherchent-ils d'abord l'unification de la prononciation du français, de Nantes à Strasbourg, de Brest à Bordeaux, de Dunkerque à Perpignan! Pourquoi n'obligeraient-ils pas les gosiers du Nord à perdre de leur rudesse pour prendre un peu de la chaleur et de la musique des gosiers du Midi?

Comme le Bon Dieu doit sourire de toutes ces petites discussions entre Bonhomme et Bounhomme!

Il y avait au douzième siècle, à Loudéac, un gentilhomme du nom de Eon. Un jour, à l'église, il entendit le prêtre prononcer cette formule : *Per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos*. Comme *eum* se prononçait alors *eon*, il s'imagina que la formule s'appliquait à lui, qu'il était le fils de Dieu, appelé pour juger les vivants et les morts, et pour épurer la terre par le feu. Il était depuis des siècles désigné par les Saintes Ecritures pour remplir cette terrible mission.

Sa folie fut contagieuse. Il parcourut diverses provinces, augmentant le nombre de ses prosélytes, jusqu'à ce qu'il arrivât en Champagne, où sa fortune l'abandonna. Un concile s'était assemblé à Reims, sous la présidence d'Eugène III, dans le but de rétablir la paix de l'Eglise.

Le 22 mars 1148, notre fou fut arrêté et conduit devant les prélats. Il se tenait appuyé sur un bâton fourchu. On lui demanda ce que signifiait ce support. « C'est, répondit-il, un grand mystère. Lorsque je tiens ce bâton les pointes en l'air, Dieu a en sa puissance les deux tiers du monde et m'abandonne l'autre. Mais si je renverse ces deux pointes, alors, plus riche que mon père, je commande aux deux tiers du monde, et Dieu n'a plus que l'autre tiers. »

A ces propos, on comprit que le malheureux Eon ne méritait d'autre châtiment que la prison. Il mourut d'ailleurs peu de jours après des mauvais traitements que lui firent éprouver ses gardes. Le concile ne fut pas aussi indulgent envers ses disciples, auxquels il avait donné les noms de la Sagesse, la Terreur, le Jugement, etc. Ils furent tout d'abord exorcisés, puis livrés aux flammes. Tandis qu'on les conduisait au supplice, ils essayèrent de commander aux éléments, car Eon leur avait persuadé qu'ils en avaient le pouvoir. Ils ne purent contenir leur surprise en voyant que les éléments ne leur obéissaient pas.

La morale de cette histoire, c'est que la prononciation du latin a plus d'importance qu'on ne croit. Vous me direz peut-être que si le mot *eum* avait été alors prononcé *eoum*, comme on le voudrait aujourd'hui, Eon ne serait pas devenu fou. Il ne se serait pas cru appelé à juger les vivants et les morts. Il se peut, mais

ce qui m'intéresse, moi, c'est de constater par là que la prononciation française du latin, selon la langue de l'époque, a existé de tout temps.

Pourquoi la veut-on supprimer ? J'ai beau mettre mes lunettes, je ne vois pas l'avantage qui en résultera pour le catholicisme en France. « Elle ira rejoindre dans le panier à oubli le rabat, les proses françaises, les tons des psaumes, les faux bourdons, tous nos vieux usages, en attendant la disparition complète de ces belles messes de Dumont qui plaisaient tant aux fidèles, et qu'il est permis, sans impiété, de préférer hautement à certaines messes du graduel. »

Et puis après ?

A. BARTHÉLEMY.

§

Erreurs académiques. — Dans le discours de réception prononcé à l'Académie française, le 30 avril dernier, par M. André Chaumeix, on peut relever une inexactitude assez grave dans l'esquisse biographique que le récipiendaire a tracée de son illustre prédécesseur.

« Il a été maire de Montmartre, membre de la Commune, partisan de la guerre à outrance, député à l'Assemblée nationale », a dit de Clemenceau le nouvel académicien.

Cette phrase contient une erreur qui risque de devenir vérité historique, étant donné la circonstance dans laquelle elle a été prononcée. Maire de Montmartre en 1870-71, jusqu'au début de la Commune, Clemenceau ne fit pas partie de celle-ci, bien au contraire ! « Il était, dit un historien impartial des événements, Da Costa, pour la conciliation, ce qui le rendait suspect et au comité central et au gouvernement. » Et, dès le 18 mars, il fut chassé plutôt violemment de la mairie de la place des Abbesses par les hommes de la Commune. La meilleure preuve en est la protestation qu'il fit afficher le lendemain, protestation qui a été reproduite ici même, il y a quelques années, d'après l'original, daté de 1871, conservé à la Société du Vieux-Montmartre.

Dans la réponse faite au remerciement de M. Chaumeix, on peut relever une erreur d'un autre ordre ; erreur de citation dont, à vrai dire, M. Louis Madelin ne peut guère porter la responsabilité, le *Chant du départ*, comme tous les chants devenus populaires, ayant été plus ou moins défiguré, paroles et musique, en passant de bouche en bouche et d'éditeur en éditeur.

Le vers initial de « cette seconde *Marseillaise* que Marie-Joseph Chénier et Méhul avaient, en l'an II de la République, composée pour les soldats de la nation déjà victorieuse », n'est pas :

La Victoire en chantant nous ouvre la *carrière*,
mais bien :

La Victoire en chantant nous ouvre la *barrière*.

c'est-à-dire la barrière de places fortes qui marquait, au XVIII^e siècle, la frontière entre la France et les Pays-Bas, et qui, reconnue à Utrecht par le traité dit « de la Barrière », en 1713, garantissait ces places à la Hollande et à l'Empire. Les victoires qui les emportèrent, de mai à juillet 1794, donnèrent lieu, aux Tuileries, aux fêtes des 29 juin et 4 juillet. Le *Chant du Départ* fut-il exécuté pour la première fois à cette dernière, ou seulement le 14 juillet, au « Concert du Peuple » ? La question a été longtemps débattue entre les historiens de la musique révolutionnaire, *et adhuc sub judice is est*.

Quoi qu'il en soit, dans l'hymne de Chénier et Méhul, il ne s'agit pas de *carrière*, mais de *barrière*, et le développement porte à faux, dont M. Madelin fait suivre sa citation : « Tous pensaient alors que la victoire, en effet, nous ouvrirait la carrière. Par quel étrange sortilège la victoire nous l'a-t-elle, au contraire, en quelque sorte fermée ? » — J. G. P.

§

Un club original. — Découpé dans l'*Ami du Peuple* du 23 mai :

Il y a des clubs de tous genres aux Etats-Unis ; il y en a même un qu'on ne connaissait pas et que la police, mise en mouvement par une dénonciation, vient de découvrir. C'est celui des suicidés.

Les membres de ce club étaient trente ; ils ne sont plus que vingt-six. Quatre ont déjà quitté volontairement cette planète. Les membres de ce club, tous atteints d'une maladie grave et considérée comme incurable par la Faculté (c'était la première condition d'admission dans le cercle) prenaient l'engagement (seconde condition), de se tuer si les prières dites à leur intention par le pasteur du Club restaient inefficaces. Quand le membre du Cercle, mis dans l'obligation de disparaître, manifestait quelque hésitation, d'ailleurs bien explicable, un de ses collègues, après les sommations d'usage par lettre recommandée, n'hésitait pas à lui loger une balle dans la tête pour lui apprendre que les règlements doivent être respectés.

Le Club étant dissous, les vingt-six membres survivants en seront réduits à souffrir de leur maladie ou de vieillesse.

Un lecteur nous écrit :

Ce club, qu'on ne connaissait pas et que la police vient de découvrir, était pourtant déjà familier aux lettrés, car il est né dans un ouvrage du célèbre Stevenson, *Nouvelles Mille et Une Nuits*, et l'on ne peut pas dire que cet ouvrage date d'hier, car sans parler des éditions anglaises, une version française a paru chez Hétzel, il y a quelque cinquante ans.

§

Banditisme ou guerre civile aux Etats-Unis? — Le United States Attorney pour New-York (Est), Howard W. Ameli, vient de faire à la Convention des Usiniers du New-Jersey (un quart presque des usines des Etats-Unis) tenue le 9 mai à Atlantic City d'intéressantes communications appuyées sur les enquêtes de la Commission Criminelle de New-York, et citées par le *Christian Science Monitor*.

Les *racketeers* (on sait qu'il s'agit de brigands qui perçoivent des impôts annuels sous menace de pillage et de meurtre comme le font les gouvernements, mais qui diffèrent de ceux-ci en ce qu'ils distraient une partie de leurs recettes pour la seule corruption et non pour les besoins publics) les *racketeers* percevraient par an de 12 à 15 milliards de dollars (300 à 425 milliards de francs). Il n'est pas question de ce que touchent les bootleggers spécialistes de l'alcool. C'est plus que n'ose demander le gouvernement pour ses impôts.

Ceci, joint aux 10 à 12.000 assassinats annuels impunis, constituerait dans nos pays civilisés la plus terrible des guerres civiles de notre histoire. Là-bas l'optimisme, l'hypocrisie et la peur se joignent pour imposer à tous le silence. Peut-être y a-t-il dans l'air une influence qui ramène l'Amérique à l'état de pillage et meurtre organisés qu'était la civilisation rouge des Apaches et des Sioux?

L'Attorney se plaint que le racketeering ait développé une technique trop parfaite. La police appartient aux bandits. Les juges sont trompés par les faux témoignages quand ils ne sont pas achetés ou intimidés. La plupart des crimes, dit-il, sont commis par des jeunes gens, et souvent des jeunes filles, de 18 à 25 ans. Dans un style édifiant, il attribue ce fait à une insuffisante action des Sunday schools, ces réunions religio-sociales du dimanche pour la jeunesse.

Il recommande une action unie, prompte et vigoureuse de tous les citoyens si l'on ne veut pas voir les deux derniers remparts de l'ordre légal : la Maison-Blanche et l'armée, devenir aussi les instruments des bandits.

Cette éventualité, qu'il faut craindre, ferait-elle alors que la parfaite technique du racketeer serait appliquée par les Etats-Unis dans leur politique extérieure?

Mais reprenons. Cet état de choses, dit l'Attorney, est né de la prohibition. La contrebande s'armant pour combattre et corrompre a donné une aide et un exemple à tous les mécontents.

C'est peut-être, en effet, une forme de domination du prolétariat et du crime, mais plus intelligente que la forme russe : Elle tond le troupeau des producteurs, mais ne le détruit pas. — GEORGE SOULIÉ DE MORANT.

§

Le Sottisier universel

Les *Chinacos*, plus audacieux que jamais, venaient tirer des coups de fusil jusque dans le village, et, toute la nuit, nos vedettes et nos sentinelles avancées furent exposées à leur feu, heureusement meurtrier. — ARMAND PRAVIEL, *Les Œuvres libres*, p. 320.

Il se dégage, se débarrasse de son adversaire de gauche d'un coup de pointe et de celui de droite d'un coup d'estoc. — ARMAND PRAVIEL, *Les Œuvres libres*, p. 331.

La *Gazette de Lausanne* a reçu, nous dit l'*Opinion*, un timbre-poste français de 0 fr. 50, sur l'envers duquel se trouve écrit, au crayon, par six fois, l'oraison dominicale. L'auteur de ce chef-d'œuvre de patience et de virtuosité est un M. William Sémon, du Brarsus, qui n'utilisa point de loupe ! Quels yeux, et quelle plume ! — *Comœdia*, 13 mai.

Or, j'ai besoin d'être sauvé, car je suis, financièrement, un naufragé de la Méduse, quoique je languisse sur des flots infiniment éloignés du Pacifique. — LÉON BLOY. (Lettre à l'Abbé Anger, citée dans *L'Ame de Léon Bloy*, de Hubert Colleye, p. 225).

Que sont les jugements dont nous souffrons, surtout dans la sérénité du soir, à la veille de la mort presque désirée, à côté des tourments qu'ont subis mes ancêtres albigeois et du bûcher où Galilée disait : « Et pourtant elle tourne ! » — EUGÈNE LAUTIER, *L'Homme libre*, 16 mai.

§

Publications du « Mercure de France »

NOS RENCONTRES (*Sully-Prudhomme, José Maria de Heredia, Paul Verlaine, Villiers de l'Isle-Adam, Judith Gautier, Paul Adam, Jules Laforgue, Ephraïm Mikhael et Pierre Quillard, Marcel Schwob, Georges de Porto-Riche, Vicomte de Guerne, Robert de Bonnières, Robert de Montesquiou-Fezensac, Swinburne et Heredia, Les Portraits de Mallarmé, Mallarmé et les Peintres, Louis Ménard et Leconte de Lisle, Une Journée avec Barrès*), par Henri de Régnier, de l'Académie française. Volume in-16 double couronne, 12 francs. La première édition est constituée par 745 exemplaires sur vergé pur fil Lafuma, numérotés de 100 à 844, à 40 francs, et 25 exemplaires hors commerce marqués à la presse de A à Z. Il a été tiré dans le format in-8 raisin : 22 exemplaires sur Japon impérial, numérotés à la presse de 1 à 22, à 175 francs, et 1 exemplaire hors commerce ; 77 exemplaires sur Hollande Van Gelder, numérotés à la presse de 23 à 99, à 120 francs, et 15 exemplaires hors commerce.